

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

**COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ECOLES
DU 28 MARS 2019**

Tenu sous la présidence de M. Michel BREUILLE, Président

- Nombre de membres en exercice :	13
- Nombre de présents :	11
- Nombre de votants :	12
- Convocation du Comité de Gestion le :	15.03.2019
- Convocation distribuée le :	18.03.2019
- Affichage du compte-rendu le :	08.04.2019

PRESENTS :

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME POYDENOT, MME DOLATA, Membres du Conseil Municipal
 - M. CARDINAL, Représentant de l'Education Nationale
 - MME LEROY, Représentant le Préfet
 - MME BALTHAZARD, MME BOUNSIR, MME GARCIA VELERDAS, M. PILETTE, Représentants des parents d'élèves
- Avec voix consultatives : MME PICARD-MORLOT, MME DESCHASEAUX, MME LAURENT, MME WINTER, Directrices des écoles

POUVOIR :

- MME NAVARRETE DEL MANCINO à MME GARCIA VELERDAS

EXCUSÉES :

- MME MONTUELLE Laurence, Directrice Ecole d'Application du Centre
- MME PAGELOT Nathalie, Conseillère Municipale
- MME THYRIOT Stéphanie, Intérimaire, Ecole d'Application du Centre

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance
- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 22 janvier 2019
- Compte de gestion
- Compte administratif
- Budget primitif 2019

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Point sur les inscriptions scolaires (rappel des dates, effectifs enfants, date de commission pour les dérogations),
- Stage de réussite CM2

M. BREUILLE préside la réunion et ouvre la séance à 17h37.

Désignation de la secrétaire de la séance, Mme Bérengère DOLATA, membre du Conseil Municipal.

Approbation du procès verbal du 22 janvier 2019, avis favorable.

M. LAURENT présente le compte de gestion 2018, le compte administratif 2018 et le budget primitif 2019.

1) Compte de gestion 2018

EXPOSE DES MOTIFS

Le compte de gestion pour l'exercice 2018, communiqué par le receveur municipal, reprend l'ensemble des mouvements comptables opérés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2018.

Pour mémoire, le compte de gestion est un document comptable enregistrant, en partie double, les opérations ordonnancées par l'autorité territoriale et établissant, le cas échéant, le bilan du patrimoine de l'établissement.

Concernant l'exécution du budget de l'exercice 2018, il y a lieu de constater que toutes les écritures ordonnancées reprises dans les comptes et les résultats figurant au compte de gestion sont identiques à ceux dégagés par le compte administratif se rapportant au même exercice.

PROPOSITION

Le compte de gestion pour l'exercice 2018 n'appelant aucune observation ni réserve, il est demandé aux membres du Comité de la Caisse des écoles d'approuver ce document dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du même exercice.

DELIBERATION

Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles, après avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le compte de gestion 2018.

2) Compte administratif 2018

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à la réglementation en vigueur, l'ordonnateur est tenu de rendre compte des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le compte administratif est le document qui retrace les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Ce document qui présente les résultats comptables de l'exercice N-1 doit être approuvé par l'assemblée délibérante.

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, les écritures dégagent les résultats suivants :

En volume, les réalisations de la Caisse des Ecoles ont progressé de 8,23 % en 2018 (+ 6 034 €).

L'étude de la situation financière de l'établissement laisse apparaître un solde excédentaire de clôture de 3 466,93 €, en légère progression par rapport à celui de l'exercice précédent de 3 417,03 €.

Plus particulièrement, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 79 327,38 € en 2018 (contre 73 293,59 € en 2017), pour 79 377,28 € de recettes dans la même section (contre 75 326,08 € en 2017), hors résultats reportés de l'exercice antérieur.

Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation de la fréquentation des établissements scolaires (avec l'accueil de 12 élèves supplémentaires), le principal poste en progression étant celui relatif à l'organisation des séjours en classes de découverte (+ 3 148,50 €), suivi par celui dédié aux prestations de transport (+1 380,50 €).

Si les coopératives scolaires ont également profité de cette hausse de fréquentation avec l'attribution de 732,62 € de subventions supplémentaires, la progression du chapitre relatif aux « autres charges de gestion courante » s'origine quant à elle dans la régularisation de créances éteintes de six débiteurs pour 1 086,14€.

Le volume des recettes a également progressé sur l'exercice 2018 (+ 5,4 %) avec l'augmentation des subventions versées par la commune de Dommartemont (+ 1 620 €) et la ville d'Essey-lès-Nancy (+ 1 400 €), dont le montant est, pour cette dernière, indexé sur l'évolution des dépenses de l'établissement.

Dans le détail, certains postes de recettes ont progressé et notamment :

- les participations des usagers à l'organisation des séjours en classes de découverte avec l'augmentation du nombre de participants (+ 236 €) ;
- les participations des coopératives scolaires au marché mutualisé de transport (+ 1.188,66 €).

PROPOSITION

Il est proposé au Comité de la Caisse des Ecoles d'approuver le compte administratif de l'exercice 2018.

DELIBERATION

Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré et après que le Président se soit retiré, sous la présidence de Mme SIMONNET, accepte à l'unanimité, le compte administratif 2018.

3) Budget primitif 2019

EXPOSE DES MOTIFS

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'examiner le projet de budget primitif 2019 de la Caisse des Ecoles.

Le budget primitif 2019 s'équilibre en dépenses et recettes à 88 730 €, pour la seule section de fonctionnement, en progression de 9,27 % par rapport au budget primitif de l'exercice précédent. Le présent budget intègre l'excédent de fonctionnement de l'exercice précédent, suite à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion.

Plus précisément, le budget primitif 2019 a été élaboré dans le prolongement des orientations débattues lors de la réunion du comité de gestion le 22 janvier 2019.

S'agissant des charges à caractère général, la majorité des postes de dépenses (fournitures scolaires, prestations de transport...) ont été ajustés compte tenu de la hausse de fréquentation des établissements scolaires constatée à la rentrée de septembre dernier.

C'est le poste dédié aux contrats de prestations de service qui enregistre la plus forte progression (+ 4 975 €) avec une proposition d'ouverture de crédits établie sur une

hypothèse maximale d'inscription aux séjours en classe de découverte (base de 101 élèves).

Concernant les subventions aux coopératives scolaires, il est proposé de tenir compte des réalisations de l'exercice 2018 – et non de ses prévisions initiales – pour déterminer les crédits à ouvrir en 2019, considérant, par ailleurs, le maintien du montant des dotations accordé pour chaque élève.

Enfin, dans le prolongement des réalisations de l'exercice passé, il est proposé d'inscrire des crédits budgétaires pour permettre la régularisation comptable de créances éteintes (1 000 €) correspondant à des titres devenus irrécouvrables émis par l'établissement sur les exercices précédents.

S'agissant des recettes de fonctionnement, les crédits ouverts en dépenses seront couverts par l'augmentation des participations des communes de Dommartemont et de la ville d'Essey-lès-Nancy, chargée pour cette dernière de garantir, par sa participation, l'équilibre financier de l'établissement. Ainsi, considérant l'évolution de l'excédent reporté à la clôture de l'exercice précédent (+ 3.466,93 €), la Caisse des Ecoles sollicitera, auprès de la ville d'Essey-lès-Nancy, le versement d'une subvention d'équilibre de 58 833,07 €, en progression de 6 433,07 € par rapport à celle versée en 2018.

PROPOSITION

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter le budget primitif 2019 :

- par nature pour l'ensemble des comptes du budget ;
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

DELIBERATION

Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

M. Le Maire remercie M. LAURENT, le budget est voté pour 2019. Il indique également que les économies n'ont pas été réalisées sur le budget de la Caisse des Ecoles.

INFORMATIONS DIVERSES

1- Inscriptions scolaire 2019-2020

Mme LANZONI fait un point d'étape des inscriptions scolaires pour la rentrée 2019. Il reste une semaine d'ouverture des inscriptions.

Point au 28 mars 2019

Écoles maternelles

Inscriptions scolaires			
	Delaunay	Galilée	Prevert
Enfants nés en 2016	13	18	30
Enfants nés en 2015	02		01
Enfants nés en 2014	01		02
Total	16	18	33

Écoles élémentaires

Inscriptions scolaires		
	École Mouzimpré	École du centre
Enfants nés en 2013	24	31
Enfants nés en 2012	03	
Enfants nés en 2011		02
Enfants nés en 2009		01
Total	27	34

Mme LANZONI donne la date d'ouverture des demandes de dérogations scolaires : à partir du 22 avril 2019. La réunion de la commission est prévue le jeudi 23 mai 2019 à 17H00 avec les directrices d'école et Mme SIMONNET.

Le Maire informe les membres de l'existence d'une convention signée en 2018 entre la ville de Nancy et la ville d'Essey-lès-nancy pour les dérogations scolaires, certaines communes demandant une participation financière.

2- Stage de réussite CM2

Suite à un courrier reçu en mairie de la part du DASEN, Mme LANZONI demande si les écoles élémentaires souhaitent organiser des stages de réussites pour les élèves de CM2 et 3ème durant les vacances de printemps et d'été proposés par l'Académie Nancy-Metz.

Mme PICARD-MORLOT ne souhaite pas s'inscrire dans cette démarche, par manque de moyens, manque de personnel et pas de volonté de son équipe.

3- Travaux à l'EAC

M. Le Maire informe les membres des futurs travaux qui auront lieu à l'école du centre pour une mise aux normes d'accessibilité et une mise aux normes incendie : l'installation d'un ascenseur ainsi que des escaliers extérieurs pour évacuer le premier

niveau et le rez-de-chaussée, de toilettes aux normes, une mise en conformité des escaliers et des portes, une rénovation de la salle de ping-pong et de la cour de récréation, la création d'un nouvel espace de rangement du matériel sportif, et la création d'espace d'attente sécurisés et de baies accessibles aux pompiers depuis la rue Roger Bérin.

Le chantier sera très important. La cour sera fermée complètement, le stockage du matériel de chantier se fera dans la cour. Les travaux commenceront le 8 juillet 2019. Tout sera fait pour que la rentrée s'effectue le mieux possible et dans de bonnes conditions de sécurité. La phase finale du chantier (salle d'activité et cour) pourrait se poursuivre durant le dernier trimestre de l'année. Coût des travaux 733 281 euros.

4- Classes de découverte 2020

Mme LANZONI informe des éventuelles dates, mises en option, pour les prochaines classes de découverte au Lac du Der : du 6/04 au 10/04/2020.

A ce jour, il n'y a plus de places en juin et en mai, il reste les semaines avec les jours fériés, c'est-à-dire du lundi 4 au vendredi 8 mai 2020 avec vendredi férié, du lundi 18 au vendredi 22 mai avec jeudi férié et vendredi vaqué. L'ouverture du centre est possible lors d'un jour férié.

Mme PICARD-MORLOT souligne que les parents sont de plus en plus réticents pour laisser partir leurs enfants en classe de découverte. Cette année, 4 élèves pour Mouzimpré et 1 élève à l'EAC ne partiront pas.

Le Maire rappelle qu'il n'y a pas d'obligation pour la ville d'organiser des classes de découverte.

Mme DEMETZ demande si les familles adhèrent bien à ce projet de séjour de classes de découverte. Mme PICARD-MORLOT répond par l'affirmative mais souligne l'énergie que demande parfois de convaincre et rassurer certains parents de laisser partir leur enfant.

5- Informatique

Suite à la réunion relative au matériel informatique, Mme PICARD-MORLOT s'adresse à M. LAURENT sur le renouvellement des TBI. La mairie aura une réponse dans 15 jours à lui donner, elle vérifie la faisabilité de ne changer que le vidéoprojecteur et sur quel budget financer.

M. Le Maire lève la séance à 18 H 19.

Pour Extrait,

Michel BREUILLE,


Le Président

